

Dix mesures en dB sont effectuées avec un sonomètre pendant une journée :

7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h
21 dB	27 dB	44 dB	28 dB	24 dB	52 dB	54 dB	37 dB	29 dB	43 dB

Pour déterminer la médiane on classe ces valeurs par ordre croissant :

21	24	27	28	29	37	43	44	52	54
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

La médiane est la valeur centrale d'une distribution.

Comme il y a un nombre pair de valeurs, on a donc 2 valeurs centrales.

La médiane est alors la moyenne de ces deux valeurs.

21	24	27	28	29	37	43	44	52	54
----	----	----	----	-----------	-----------	----	----	----	----

La valeur médiane est donc :

33 dB



ECHAUFFOUR ENVIRONNEMENT

Association à but non lucratif et gestion désintéressée
soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901
<https://echauffour-environnement.fr>

LA GRANDE ESCROQUERIE DE LA MÉDIANE

Imposé aux riverains d'éoliennes depuis l'arrêté ministériel d'août 2011, le projet de norme 31-114, jamais achevé ni signé par le Directeur de l'Afnor, fausse la réalité de l'émergence instantanée (bruit instantané des éoliennes) qui reste pourtant le principal critère de leur gêne.

La notion d'émergence (différence de niveau sonore avec et sans les machines) qui permet de caractériser le seuil de bruit réglementaire que l'exploitant ne doit pas dépasser (35 dB), disparaît au profit d'une manipulation d'ingénieur acousticien : l'« indicateur d'émergence ».

Basé sur un calcul médian, il permet aux experts mandatés par les exploitants éoliens de conclure que le bruit subi par les riverains reste bien « réglementaire ».

Explication en chiffre ci-dessus